

Bulletin d'inscription
BRIC à BRAC et Marché de Produits Locaux et Artisanal
le 13 SEPTEMBRE 2026 à BEUVEZIN

A renvoyer avec votre chèque de caution de 5,00 Euros à : Mme SAUNIER Rachelle
12, rue Charentoise - 54115 BEUVEZIN

Nom : Prénom :
Raison social :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél : Mail :
Titulaire de la pièce d'identité :
Délivrée le : Par :

Nombre de mètre linéaire :
Observation :

En respect des dispositions réglementant l'organisation de Bric à Brac et Marché de Produits Locaux et Artisanal, vous devez IMPERATIVEMENT joindre à votre inscription la photocopie de votre carte d'identité ou passeport (recto verso) et pour les professionnels un extrait Kbis.

Déclaration sur l'honneur (veuillez cocher la case vous concernant) :

- ☐ en tant que particulier
- de ne vendre que des produits et objets personnels ou usagés ;
 - de non participation à 2 autres Bric à Brac et Marché au cours de l'année 2024
- ☐ en tant que professionnel
- Etre en règle avec les services fiscaux ;

J'atteste avoir pris connaissance du règlement ci-joint, et déclare qu'aucun des objets mis en vente lors du Bric à Brac et Marché de Produits Locaux et Artisanal est d'origine douteuse. Je dégage de toutes responsabilités le Foyer Rural et la Municipalité de Beuvezin, ceux-ci ayant fait le nécessaire pour la bonne tenue et l'honnêteté de cette manifestation.

Fait à : le :
Signature :

Règlement du
Bric à Brac et Marché de Produits Locaux et Artisanal

Article 1 : Le Foyer Rural "Le Moulin" de Beuvezin organise le Dimanche 13 Septembre 2026 dans les rues du village de 7 H 00 à 17 H 00 un Bric à Brac et Marché de Produits Locaux et Artisanal.

Article 2 : Cette manifestation est ouverte à toutes personnes majeures (particuliers, associations, commerçants et artisans), sauf aux personnes vendant sur place des boissons et de la petite restauration rapide (frites, sandwich, kebab, etc...) exclusivement réservée à l'association organisatrice. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, alcool fort, etc...).

Article 3 : Le droit de place est mis à la disposition gracieusement (sauf forains). L'accueil des participants se fera à partir de 7 heures et devra être terminée pour 10 heures. Les exposants seront placés par ordre d'arrivée par un organisateur et un seul véhicule sera admis à proximité du stand. L'association ne fournira aucun matériel (chaises, tables, parasol, etc...).

Le démontage des stands ne pourra s'effectuer qu'après 17 heures (Votre chèque de caution vous sera rendu à ce moment).

Article 4 : Le bulletin d'inscription devra être accompagné d'un chèque de caution fixé à 5,00 Euros (libellé au Foyer Rural "Le Moulin"), la photocopie recto verso de la carte d'identité ou du passeport et un extrait Kbis pour les professionnels.

Toutes ces pièces seront à retourner rapidement à Mme SAUNIER Rachelle - 12 rue Charentoise - 54115 BEUVEZIN.

Article 5 : En cas de désistement, d'absence, d'intempérie ou de non respect du règlement de la manifestation le chèque de caution ne sera pas remboursable.

Article 6 : Chaque exposant est responsable de son stand. Le Foyer Rural "Le Moulin" et la Municipalité déclinent leurs responsabilités en cas de vol, détériorations ou tout autre incident lors de cette manifestation.

Le vendeur s'engage à se soumettre aux contrôles de police, gendarmerie ou service des douanes.

Article 7 : L'emplacement vous a été confié vierge de tout détritus et pour le respect des riverains et de l'environnement, il est demandé à chaque exposant de nettoyer son emplacement et d'évacuer par ces propres moyens tous les déchets et invendus avant leur départ.

Merci de laisser l'emplacement aussi propre que vous l'avez trouvé.